

Mémoire

Concernant

**Le projet d'aménagement d'un parc éolien
Dans la MRC de l'Érable**

Présenté par

Capucine Pineault Leclerc

Au

Bureau des audiences publiques

En environnement

(BAPE)

10 Décembre 2009

Mémoire

Je me nomme Capucine Pineault Leclerc. J'ai grandi dans le rand trois nord à St-Ferdinand, secteur Vianney au cœur de la nature, une nature d'une richesse incroyable et d'une variété absolument magnifique. Le projet du parc éolien de L'Érable m'interpelle au plus haut point de par son manque de sens et de légitimité. Il est irresponsable d'envisager un tel aménagement en milieu riverain car il aura pour conséquences plusieurs effets pervers et négatifs, en plus d'endommager un élément important du patrimoine culturel québécois. Ainsi, pour répondre à des enjeux économiques privés et corporatifs, ce projet éolien revient à ignorer les libertés et droits collectifs tout en dégradant son environnement. Aujourd'hui, la plupart des citoyens se sent extrêmement interpellée et concernée par les problèmes environnementaux menaçant notre planète. Nous sommes dans un climat de catastrophe planétaire engendrée par la soif de profits. La majorité d'entre nous se bat et se mobilise pour faire entendre raison aux gouvernements et aux multinationales... Le cri grandit, les oreilles manquent.

Attendons-nous le pire pour changer la situation, que tout soit complètement détruit pour comprendre que l'argent ne nourrit personne ? Le projet du parc éolien de L'Érable est néfaste au regard des préoccupations environnementales auquel il prétend pourtant être conforme. Alors qu'il propose une énergie propre d'un côté, de l'autre il utilise des procédés insalubres et contestables qui ne prennent pas en compte l'avis et les expériences des habitants dans leur globalité, ni les conséquences sur leur vie quotidienne. Dans cette affaire, plusieurs principes de la loi du développement durable sont littéralement ignorés. Pourquoi implanter ces méga structures industrielles en milieu riverain ou au cœur de la forêt qui regorge de vie alors que des études ont démontré que les éoliennes atteignent leur plus haute capacité énergétique dans le Grand Nord, où il y a des étendues d'espaces Libre.

Le projet d'aménagement du parc éolien engendrera plusieurs conséquences à la fois lourdes et irréversibles sur l'environnement. Premièrement, la déforestation de plusieurs kilomètres de terrain sera nécessaire à l'aménagement de chemins pour l'implantation de telles structures en milieu naturel de vie. À même les lieux d'implantation et des sentiers la flore sera détruite et les animaux sauvages seront contraints au déplacement, sans certitude de retrouver, un jour, un habitat approprié. Au rang des erreurs, le sol doit être dynamité afin d'y planter la base de l'éolienne. Les déviations pourront affecter les cours d'eau, susceptible d'être infectés ensuite par des matières résiduelles. Fait ironique : la base de l'éolienne sera remplie avec du béton, occasionnant lors du procédé la production de CO₂ quand le but des éoliennes est de la réduire. (Tout ceci, sans compter tout le pétrole des machineries lourdes qui se retrouvera dans l'air et dans l'eau.) L'étude d'impact déposée par SNC-Lavalin indique clairement qu'il y aura des impacts majeurs au niveau visuel, de telle manière que le paysage sera saturé de montre de métal.

Un des principes de la loi du développement durable stipule que nous avons droit à la « santé et qualité de vie » : *« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature »*. Si nous prenons le cas du droit à la santé, plusieurs études menées, entre autres, par Nina Pierpont (*Wind Turbine Syndrome: Noise, shadow flicker and health* ; www.windturbinesyndrome.com) démontrent qu'il y a des effets non négligeables sur la santé des humains et des animaux. On y retrouve par exemple ce que peuvent provoquer les infrasons émis par les éoliennes, qui parfois conduisent à des troubles du sommeil, des maux de tête, des nausées, des vertiges, des hausses de la pression artérielle, des irritabilités, des acouphènes, etc... Les animaux aussi les ressentent ces nuisances à niveau très élevé. Il y a aussi l'effet stroboscopique dû au passage des pales devant le soleil peut provoquer des troubles épileptiques, des étourdissements, des nausées et des maux de tête. Les tensions parasites sont des pertes énergétiques qui causent

d'énormes problèmes et en particulier pour les producteurs laitiers. Elles ont beaucoup d'impact sur les vaches laitières comme la baisse de la productivité laitière, la mammite et même des cas de mortalité. Comme mentionné plus haut, la qualité de l'eau est également à considérer.

Ce projet s'est décidé sans la moindre consultation publique. Quelques propriétaires terriens ont signé des contrats de consentement avec la multinationale Enerfin. Dans ces ententes, une clause de confidentialité, sous peine de pénalité, est prévue. Comment dire que la population a été consultée alors qu'il y a eu un tel manque de transparence dans les négociations et propositions. La plupart de ces personnes n'habitent même pas sur ces terres. Comment peut-on les laisser décider du sort de leurs voisins ? Comment le droit à une qualité de vie peut-être respecté lorsqu'il y a des menaces et de l'intimidation de la part des *pros éoliens* ? Comment l'équité et la solidarité sociale, autres principes de la loi du développement durable, (*Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales*) est respecté quand il y a une injustice aussi flagrante ? Quand un tel projet est imposé sans consultation ? Sans pouvoir être considéré ! C'est l'instabilité sociale ! Ceux qui font de l'argent avec ne subiront même pas les conséquences ! Voilà l'ambiance que ce projet a généré dans un village qui était paisible et où tout le monde se respectait jusqu'à ce que l'argent et les intérêts particuliers viennent altérer leur jugement.

La concentration démographique dans les grandes villes est une problématique urbaine contemporaine face à laquelle le gouvernement tente de développer et de promouvoir le déplacement en région des jeunes et des immigrants. Selon moi, plusieurs facteurs encouragent les personnes à venir s'installer dans notre belle région, comme la nature, les paysages incroyables, la tranquillité ou le silence, en d'autre mot dans un environnement sain. Le promoteur tente de nous convaincre, de nous signifier l'absence de dangers ou d'effets pervers relatifs à l'implantation de ce parc mais permettez-moi d'en douter, et plus que cela, de le réfuter !

Comment est-ce possible que le Québec se lance dans de tels projets alors que nous avons un surplus énergétique ? Quelle est la nature de l'urgence qui autorise une telle décision ? Quelles sont les raisons qui justifient de bafouer les droits et libertés des citoyens riverains ? Le but est de moins produire et de mieux consommer et non d'entraîner la déforestation, la violation de notre paysage, de notre patrimoine, la destruction de nos richesses ; et ce sans se soucier des générations futures et des conséquences sur elles... Finalement le projet éolien de L'Érable ne respecte aucunement l'intégrité des gens qui habitent les localités concernées. Pour cette raison, et les autres mentionnées ci-dessus, ce projet devrait être avorté. Que répondrons-nous à nos enfants : que nous ne savions pas ? En espérant, qu'avec nous, vous ferez la différence.

Capucine Pineault Leclerc

